



By Revenu Pierre

Les Cottages Du Rocher Greau - Domidep Saint-Pierre-lès-Nemours (77)

Seniors - DOMIDEP

NUMÉRO DE DOSSIER : 5923

COORDONNÉES		DÉTAILS DU BIEN VENDU	
Résidence	Les Cottages Du Rocher Greau - Domidep 12 Chemin de la Messe 77140, Saint-Pierre-lès-Nemours	Total HT	158 400 €
Exploitant	DOMIDEP 8 avenue Yves Brunaud 31170, Colomiers 04 74 43 81 99 myriam.leon@immo-expansion.fr	Dont prix meubles anciens HT	600 €
Cabinet de Syndic	CELAVISYNDIC 39 Route de Fondeline 44600, Saint-Nazaire 02.52.56.94.44 marina@celavisyndic.fr	Dont prix honoraires HT	12 400 €
Notaire programme	VAL D' ALZETTE NOTAIRES 1 rue Felix Hess 54190, VILLERUPT, 03 82 24 02 11 loic.fanzel@notaires.fr	Montant TVA	2 480 €
Référence cadastrale	Section AN n°60	Total TTC	160 880 €
		Frais Notaire	12 800 €
		Total acte en mains	173 680 €
		Rentabilité brute HT / HT	5.05 %
		Numéro copropriété	8 + 24 (PKG)
		Numéro d'exploitation	8
		Type de lot	T2
		Surface	40.78 m ² Carrez
		Niveau / étage	RDC
		Balcon	Une terrasse de 9.20m ² et un jardin de 30.80 m ²
		Parking	Oui, n°24
		Classe énergie	D

DONNÉES FINANCIÈRES		DONNÉES D'EXPLOITATION	
Charges de copro non récupérables (annuel)	240 €	Durée et début du bail	11 ans et 9 mois - 30/09/2016 - 30/06/2028
Fonds de travaux (annuel)	0 €	Loyer annuel HT	7 999 €
Taxe foncière (2024)	707 €	Mode d'indexation	Annuelle - IRL plafonnée à 2%
Dont TOM remboursée	167 €	Modalité de paiement des loyers	Trimestriellement à terme échu
COPROPRIÉTÉ		COMMENTAIRE	
Date de la dernière AG	14/03/2023	Travaux à la charge de l'exploitant	art. 605 et 606
Propriété des locaux d'exploitation		Classement de résidence de tourisme	non
Année de construction	2016	COMMENTAIRE	
DAT et livraison	-	Résidence de standing notée 8/10 par le site MDRS.fr, offrant un parcours de soins complet avec 70 chambres EHPAD + 24 pavillons seniors. Le groupe Domidep est caution du bail. Loyer après indexation au 01/01/2025. Lot en sortie de Censi Bouvard, actabilité à partir du 01/10/2025.	

Sécurisation de la location

Les biens sont loués, meublés, en bail commercial à une société d'exploitation qui les sous-louent à des utilisateurs finaux en offrant des prestations hôtelières. Les loyers perçus par le bailleur (l'investisseur) ne dépendent pas de l'occupation des logements, mais du professionnalisme de l'exploitant et de ses capacités financières.

Au regard de la TVA

L'exploitant rendant des services définis par le CGI (Code Général des Impôts), le bailleur pourra, en renonçant à la franchise de base, assujettir ses loyers à la TVA, et récupérer la TVA de son investissement. Les biens neufs ou anciens acquis à des professionnels intègrent de la TVA récupérable (TVA sur les meubles, TVA immobilière, TVA sur marge, TVA sur honoraires). Les biens étant dans le champ d'application de la TVA, ceux-ci devront conserver une exploitation de type hôtelier pendant 20 ans suivant le début d'exploitation. En cas de reventes à des investisseurs assujettis à la TVA, et conservant l'exploitation, la dite TVA sera conservée par les investisseurs, et sera neutralisée lors de la revente (article 257bis du CGI).

Au regard de l'impôt sur le revenu

Les revenus LMNP sont des revenus BIC, soumis au régime du BIC réel simplifié. Une déclaration 2031 est à faire chaque année par l'intermédiaire d'un cabinet comptable. En cas de résultats positifs, il est utile de penser à adhérer à un centre de gestion agréé. Les biens étant amortis, la base taxable est de ce fait fortement réduite. Les amortissements, non encore imputés, conduisent à percevoir des revenus peu ou pas fiscalisés.

Document commercial non contractuel réservé à l'usage des professionnels du patrimoine - MAJ le 13/02/2026 à 11:25